

RÈGLEMENT DE L'INTERNAT LYCÉE KERSA LASALLE

2019 / 2020



PREAMBULE

L'internat est un service rendu pour permettre aux élèves d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions possibles, compte tenu de l'éloignement géographique du domicile, des difficultés de transport ou des enseignements spécifiques choisis. De ce fait il peut être refusé ou annulé si les demandeurs ne respectent pas le règlement de l'internat.

Le présent règlement approuvé par le Conseil d'Administration du lycée, est une annexe du règlement intérieur de l'établissement dont les dispositions s'appliquent également à l'internat. Il s'impose à tous les élèves internes comme aux personnels de surveillance et d'encadrement et devra dans les mêmes conditions être visé par l'élève et sa famille après en avoir pris connaissance.

Règles de vie à l'internat

L'internat est un espace d'accueil où les élèves doivent pouvoir trouver individuellement et collectivement des conditions de vie favorables au travail scolaire, à leur épanouissement personnel et à l'apprentissage de la citoyenneté.

La vie collective à l'internat n'est possible que si chacun respecte un certain nombre de règles et d'usages que nous allons détailler dans ce document.

Ces règles de vie commune sont rendues d'autant plus nécessaires que nous accueillons à l'internat des élèves à la différence d'âge parfois très importante (de 15 à 20 ans et plus), que nous travaillons en collaboration avec des personnels de service, ce qui implique respect des personnes, des locaux et des horaires.

L'objectif recherché, au travers du respect de ces limites, est de permettre à chacun de trouver dans l'internat un cadre favorable à sa réussite scolaire et à l'épanouissement de sa personnalité.

Horaires de fonctionnement

L'internat est ouvert du dimanche soir au vendredi matin.

Accueil des élèves internes :

L'accueil du dimanche soir s'effectue de 21h00 à 22h00. Les élèves se font pointer à l'arrivée auprès du responsable de l'internat, Il n'y a pas de repas. **En cas d'absence, il faut impérativement prévenir le responsable.**

En semaine, l'internat ouvre ses portes à 18h00, les élèves arrivant le lundi matin pourront déposer leurs valises à la bagagerie aux horaires indiqués.

Le numéro de téléphone de l'internat est le **02 96 55 81 99**.

Fermeture de l'internat :

Dans la journée, l'internat est fermé de 07h45 à 18h00 et de 19h00 à 20h00 (repas).

Heures de lever et de coucher des élèves :

Chaque jour, le réveil est fixé à 06h50.

Les élèves devront avoir quitté l'internat à 07h45 munis de leurs affaires nécessaires pour la classe (l'internat ne sera pas ré-ouvert dans la journée en cas d'oubli). Le soir les lumières sont éteintes à 22h00 dans les parties communes et dans les chambres.

LE SILENCE EST ALORS DE RIGUEUR.

Heures des repas :

Aucun élève interne ne peut (sauf raison médicale dûment justifiée) être dispensé de prendre ses repas au lycée.

Petit déjeuner : Les élèves peuvent se présenter au petit déjeuner dès 07h30 le matin et doivent avoir quitté la salle de restauration scolaire à 08h00.

Déjeuner : Le service est assuré de 12h15 à 13h10.

Goûter : Un goûter avec boisson chaude est servi aux élèves internes après 17h15 .Ce service est conditionné à l'autogestion par les élèves suivant un calendrier qui leur est proposé.

Dîner : Le service est assuré de 19h00 à 20h00.

Etude surveillée :

A 18h10, les élèves doivent avoir regagné les salles d'étude où l'appel est effectué. De 18h10 à 19h00, **tous les élèves** sont en étude surveillée répartis dans les salles du bâtiment B.

Le mercredi soir uniquement l'étude se fera en chambre.

Lorsque les élèves sont en étude dans leur chambre :

- les portes doivent rester ouvertes (non verrouillées)
- les radios doivent être éteintes.

Pendant les heures d'étude :

- les portables et autres moyens personnels de communication doivent être hors service,
- les baladeurs ne sont pas autorisés.

Travail

Chacun veille, par son calme et son sérieux, à respecter et à favoriser le travail de l'autre

Quelques ordinateurs sont à la disposition des jeunes pour leurs différents travaux (se munir d'une clé USB et de papier). S'inscrire en début de semaine sur le planning.

Le travail personnel après 22 H 30 pour les Filières A et B doit s'effectuer dans le calme, chaque élève veillera à ce que les échanges se fassent à voix basse, les portes sont fermées sans bruit, les déplacements se font en silence.

Frais de scolarité de l'internat

Voir la circulaire sur les tarifs de l'année 2017/2018

Voir les modalités de réservation pour l'internat

Les élèves sont hébergés en chambre de deux. La chambre seule est possible mais pas exigible (supplément de 35 euros par mois et fonction des disponibilités).

L'internat du dimanche soir, du fait du surcoût engendré est facturé 30 euros par mois

Loisirs et activités

Les jours de sortie et les soirées « télévision » ne sont pas une obligation mais sont proposés régulièrement, **Pour une soirée télévision/film, les internes doivent s'inscrire auprès du surveillant.**

Les chambres ne sont pas des espaces de loisirs et doivent garder leur destination de lieux d'étude et de repos. D'autre part d'autres activités sont possibles dans le cadre de l'internat : tennis de table, baby foot, jeux de sociétés, salle de sport (prévoir ses raquettes et ses balles), salle de remise en forme. Des tournois pourront être organisés le mercredi après-midi. Pour les activités sportives encadrées par le professeur d'EPS, les élèves devront s'inscrire et attendre à la vie scolaire leur prise en charge par le professeur.

Des animations sont aussi des moments festifs ou de convivialité, par exemple :

- fête de Noël.
- soirée crêpes.
- soirée grillades
- pique-nique sur la plage aux beaux jours.
- soirée patinoire, « Laser Game » et bowling.

Nous restons aussi ouverts aux propositions des jeunes.

Autorisations de sortie

Principe général :

La présence des élèves à l'internat est obligatoire tous les soirs de la semaine.

Les élèves n'ayant pas classe le mercredi après midi sont pris en charges par des activités diverses. Les internes seront autorisés à quitter l'établissement le mercredi après midi à la condition qu'ils justifient d'une inscription à un club sportif ou une association, ainsi que pour des RdV médicaux, ou la préparation du code de la route ou des leçons de conduite.

Seuls les élèves de filières Marine Marchande post-bac sont autorisés à sortir le mercredi après-midi s'ils n'ont pas cours, s'ils sont majeurs, avec un accord écrit de leurs parents ou responsables légaux.

Important :

Pendant les sorties, l'établissement est déchargé de toute responsabilité. Toutefois en cas d'inconduite notoire, l'élève est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

Contrôle des présences

Un pointage est effectué :

- le soir à 18h00 en salles d'étude.

Trousseau

Il est composé de :

- un drap housse,
- un oreiller ou traversin,
- une couette et sa housse (pas de sac de couchage),
- une alèse,
- **un sac pour mettre le linge sale,**
- une paire de chausson (à mettre impérativement dès l'arrivée en chambre),
- une boîte ou trousse pour ranger les produits de toilette.

Les Déodorants aérosols sont interdits à l'internat.

Clef

Chaque interne est responsable de la clef de sa chambre. **Une caution de 60 euros** sera demandée aux familles sous forme de chèque uniquement à l'ordre du lycée Kersa-La Salle. Ce chèque sera encaissé en fin d'année scolaire si perte ou non restitution. A remettre au responsable de l'internat.

Parking

Le parking des internes se trouve à l'arrière du self.

Période de stage

En période de stage, le jeune n'est plus considéré comme présent à l'internat sauf demande écrite des parents au directeur et après acceptation de celui-ci.

Les personnels /Délégués élèves

Nous insistons sur le nécessaire respect mutuel que se doivent élèves et personnel de l'établissement. En particulier, le respect du travail des agents de service suppose que le comportement quotidien des élèves n'alourdit pas davantage leur tâche. Ceci implique entre-autre qu'ils doivent laisser l'Internat et son abord le plus propre possible chaque matin.

Chaque année, quatre délégués (deux élèves pour l'étage des filles et deux élèves pour l'étage des garçons) sont élus. Leur rôle est de collecter les informations (sorties, problèmes dans l'internat, ...) et de les transmettre à la vie scolaire qui trouvera des solutions avec eux.

Ménage et rangement

Le lit doit être fait chaque matin.

Les élèves doivent veiller à la propreté de leur chambre chaque jour et faciliter le travail du personnel de service particulièrement le vendredi avant le départ, il faut :

- débarrasser le sol, le lavabo de tout objet personnel,
- rincer le lavabo après usage,
- vider la poubelle et la mettre dans le couloir près de la porte de la chambre,
- balayer sa chambre.
- monter les chaises et tablettes sur les lits.

Ranger le linge et les affaires de cours chaque matin.

Mettre le linge sale dans un sac à ramener chaque week-end à la maison.

Mettre vos produits de toilettes dans une boîte (facilite le ménage).

Le vendredi avant de partir, les élèves doivent vérifier que les fenêtres sont fermées, les lumières éteintes dans les chambres.

Si la chambre n'est pas conforme, le ménage ne sera pas fait par le personnel mais par l'élève lui-même le dimanche ou le lundi soir et il pourra aussi être consigné à des travaux d'intérêts collectifs.

Toute dégradation sera facturée.

Pour les périodes des vacances scolaires et longs week-end, les élèves devront ranger leur chambre et emporter leur literie pour la laver (les couettes pouvant rester dans les placards).

La direction de l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les locaux pour d'autres groupes de jeunes pendant les vacances et les week-ends. Prévoir une chaînette et un cadenas pour le placard.

NB : les chambres sont contrôlées chaque matin par le responsable d'étage.

Hygiène

Une bonne hygiène commence par une toilette régulière le matin et le soir.

Après usage, chacun doit nettoyer sa douche et son lavabo.

Les élèves et les familles veilleront à ce que les draps soient changés régulièrement (les duvets type camping et autres sacs de couchage ne sont pas autorisés).

Affichage

Il est autorisé dans les chambres à l'aide d'une pâte autocollante (les punaises et les rubans adhésifs sont interdits) mais les photos de nature ambiguë sont prohibées. Ne pas surcharger les murs. Pas d'affichage sur les portes. Pas d'obstruction de l'oculus de la porte (sécurité).

Mobilier

Le mobilier (bureaux, lits) a été installé pour faciliter l'évacuation rapide en cas d'incendie et de nettoyage des chambres. **La disposition des meubles ne doit pas être modifiée.**

Nourriture

Il est interdit de stocker de la nourriture, des emballages et tout autre produit (alcools notamment) dans les placards. A cet effet, s'ils sont fermés au moyen d'un cadenas, le double de la clef doit être remis au responsable d'internat

Le responsable de l'internat pourra effectuer des visites régulières dans les chambres (en présence ou non de l'élève) afin de vérifier l'état de celle-ci et de s'assurer du respect des consignes.

Portables et autres

Pour des raisons évidentes de travail, de discipline et d'organisation, tout ce qui est radio, baladeur, lecteur MP3 et tablette tactile sont tolérés, à condition d'utiliser un casque afin de ne pas gêner les voisins.

Pour l'utilisation d'un ordinateur portable, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la vérification de son utilisation uniquement pour le travail est pratiquement impossible et que cet outil, facilement dissimulable sous une couette, peut également être utilisé pour visionner des films ou pour jouer.

Les téléviseurs sont strictement interdits dans les chambres (téléviseur au foyer).

Une connexion WIFI est accessible à l'internat puis au bâtiment de la vie scolaire entre 17H30 et 22H00.

Si gêne ou non respect des consignes, l'élève devra remettre son téléphone à la vie scolaire. En cas de récidive, le téléphone sera directement remis à la famille. L'utilisation des téléphones mobiles est tolérée dans les chambres. Ils doivent être éteints à partir de 22h00.

Sécurité

Les élèves prendront soin de lire les consignes affichées dans les locaux d'internat. Il est par ailleurs formellement interdit :

- de s'enfermer à clé dans les chambres de jour comme de nuit,
- **d'apposer un panneau ou papier occultant l'oculus sur la porte de la chambre,**
- d'installer des appareils électriques (résistance chauffante, radiateur, cafetière)
- de fumer dans les locaux.
- **La cigarette électronique est interdite dans les chambres**

Les dispositifs de sécurité doivent impérativement être respectés. Le déclenchement de l'alarme doit être suivi de l'évacuation immédiate de tous les élèves. Des exercices auront lieu dans l'année.

Je rappelle qu'il est dangereux et grave de jouer avec la sécurité et que des sanctions seront prises à l'encontre des élèves qui s'amuse à déclencher l'alarme incendie volontairement.

Tabac – Alcool

L'introduction d'alcool ou de drogue dans l'établissement (externat ou internat) est illégale (Cf. Articles L 628 du Code de la Santé Publique ; Art. 22-39 du Code Pénal ; Art. 222-37 du Code Pénal).

L'introduction, la consommation ou la détention d'alcool ou de drogue entraîne une sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Un dépistage d'alcoolémie pourra être effectué sur les élèves présentant les signes d'une alcoolisation.

Les élèves en état d'ébriété seront récupérés par les parents sans délai.

Lorsqu'un incident ou accident se produit sous l'emprise d'alcool ou de drogue, l'établissement décline toute responsabilité. En effet, les règles de sécurité ne sont plus garanties.

Interdiction de fumer dans l'enceinte du lycée (décret n°2006 – 1386 du 15 novembre 2006).

La cigarette électronique est interdite dans l'enceinte du lycée

Bagagerie

Elle est située au ranch. Elle ouvre le lundi matin à 07h45 et le vendredi matin à 07h30. Voir les horaires. **Ne pas y déposer des objets de valeurs.**

Courrier

Les élèves sont autorisés à recevoir du courrier au lycée, sauf avis contraire des parents pour les élèves mineurs.

Sanctions

Tout manquement au règlement de l'internat et à la loi ainsi que le non respect des horaires et de l'obligation de se présenter à l'appel exposent le contrevenant aux sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement.

Il pourra être demandé à la famille de venir chercher l'élève le jour même, **quelle que soit l'heure en cas de manquement grave au règlement intérieur** (par exemple en cas d'ébriété) dès la découverte de celui-ci.

Un dépistage d'alcoolémie pourra être effectué sur les élèves présentant les signes d'une alcoolisation.

Protection contre le vol

L'établissement ne peut être tenu pour gardien des effets personnels des élèves. Aucun casier, aucune salle même fermée à clef ne garantissant une protection absolue contre le vol, chacun doit s'interdire d'apporter au lycée, somme d'argent, vêtements ou objets de valeur susceptibles de susciter la convoitise.

A chaque sortie, quel qu'en soit le motif, même rapide, la porte doit être verrouillée.

Avant de quitter les lieux, les élèves veilleront à ranger leurs affaires dans le placard, à fermer leur porte de chambre à clef.

Ces règles de vie si contraignantes paraissent elles, n'ont d'autres visées que l'instauration et le maintien d'un climat harmonieux à l'internat. Comme pour toute forme de vie en communauté, le respect d'autrui élève adulte, passe par l'élaboration des règles destinées à construire un cadre où chacun puisse trouver sa place et évoluer dans des conditions garantissant son bien être et sa sécurité. Pour tout problème concernant le centre d'hébergement, les parents peuvent contacter le responsable d'internat.

RAPPEL DES HORAIRES

	HORAIRES
Lever et douches	à partir de 06h50
Petit déjeuner	entre 07h30 et 08h00
Fin d'accès au self	08h00
Fermeture de l'internat	07h45
Fermeture du self	08h00
Cours selon l'emploi du temps des classes	08h10 – 12h05
Déjeuner au self	12h15 – 13h10
Cours selon l'emploi du temps	13h15 – 17h10
Goûter	17h15
Association sportive	17h30 à 18h45
Etude obligatoire en salle ou en chambrée	18h10 – 19h00
Repas et temps libre	19h00 – 20h00
Ouverture de l'internat. Accès aux douches	20h00
Fermeture internat	21h00
Extinction des lumières et de la connexion Wifi	22h00

J.P POIRIER
Chef d'établissement